

COMMUNE DE TOUSSON

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 7

Votant : 9

Convocation le : 31 Janvier 2024

Publication : 7 Février 2024

Séance du Mercredi 31 Janvier 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le mercredi 31 Janvier, à 19h30, le conseil municipal de la commune de TOUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents :

Michaël GOUÉ, Jean-Michel CARDINALI, Nathalie CHARBONNIER, Ferdinand KOCH, Jean-Claude CABRAL, Aline MARCHESAN, , Marie-Christine ZANONI, Maxime HIEST.

Pouvoir : Monsieur Ferdinand KOCH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CARDINALI

Madame Brigitte PALFROY a donné pouvoir à Madame Marie-Christine ZANONI

Absents non excusés : néant

Ouverture de la séance : 19h40

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Présentation du devis de la Société INTENSITÉ pour le remplacement de la chaudière fioul de la salle polyvalente par une pompe à chaleur

Le conseil à l'unanimité accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

Secrétaire de séance : Jean-Claude CABRAL

Le Compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1°) Groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public

Il convient d'adhérer annuellement au groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public. Cette prestation est sous-traitée par le SDESM à l'entreprise SPIE CityNetworks pour un montant annuel de 1308.12 € TTC.

Le conseil municipal après avoir été consulté, approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande.

2°) 2024-1 Délibération pour une demande de subvention pour l'installation de pompes à chaleur pour la salle polyvalente

Considérant la volonté exprimée par le conseil municipal de procéder à l'installation de matériels de chauffage moins énergivores et dans le souhait de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique,

Considérant le choix exprimé par le conseil municipal portant sur l'installation d'appareils type pompe à chaleur,

Le conseil municipal sollicite l'Etat, toutes subventions d'Etat confondues pour l'année 2024, permettant l'accompagnement à hauteur de 80% de financement public et 20% d'autofinancement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité la demande de subvention pour l'installation de pompes à chaleur

3°) 2024-2 Délibération pour le choix de l'Entreprise en charge des travaux pour l'installation des pompes à chaleur de la salle polyvalente.

Lors d'un précédent conseil, le devis de la société THERMOCLIM avait été retenu pour un montant de 16.654,78€ HT, Monsieur CARDINALI présente ce jour, un nouveau devis de la Sté INTENSITE comprenant de meilleures prestations pour un montant inférieur soit : 16282.63€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité le nouveau devis de la Sté INTENSITE.

4°) Proposition d'acquisition de la micro-parcelle ZD8 par Cellnex pour l'exploitation de l'antenne radiotéléphonie

La commune et la société Freemobile ont signé un bail au terme en novembre 2017 pour la location d'une parcelle de 30m² aux fins d'installer une infrastructure de téléphonie mobile.

Ce bail a été conclu pour une durée maximale de 12 ans.

Il est mentionné par l'exploitant que l'évolution prochaine des technologies contraindra à devoir disposer d'une surface au sol supérieure. L'exploitant fait ainsi la proposition d'acquisition de la micro-parcelle de 130m² pour la somme de 56.798,00€HT.

Monsieur Hiest, demande si le fait de vendre une parcelle ne porterait pas préjudice en cas d'agrandissement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire répond que la parcelle est assez grande même si la station venait à s'agrandir.

Monsieur le Maire, propose un délai de réponse à la Sté CELLNEX.

Le conseil municipal approuve la décision de Monsieur le Maire.

5°) Renouveau de l'opération Forêt Belle

L'opération Forêt Belle, initiée par le Pays de Fontainebleau et opérée par le SMICTOM, en collaboration avec le Département de Seine-et-Marne, le Lions Club, Défi 77 pour l'Environnement et d'autres acteurs est renouvelée cette année. L'édition 2024 se déroulera le samedi 23 et le dimanche 24 mars 2024. Il convient de désigner un « référent commune » afin de coordonner l'opération.

Monsieur le Maire propose la date du 24 mars 2024, rendez vous à 10h30 et le référent commune sera Madame Marie-Christine ZANONI.

Le conseil municipal approuve la date du 24 mars 2024 et la désignation de Mme ZANONI comme référent commune.

6°) Installation de la fresque olympique

Le Pays de Fontainebleau, labellisé Terre de Jeux propose aux communes un projet GRAFF JO 2024 afin de créer des fresques sur les 26 communes du Pays de Fontainebleau, réalisées par les enfants et accompagnés par un artiste.

Le coût du projet de 1500€ hors préparation du support est pris en charge par l'intercommunalité. Les contraintes de support excluent les murs en pierre.

Le mur de l'abri bus étant trop petit et le reste du patrimoine communal étant généralement en pierre apparente, le mur du pignon d'entrée de la salle polyvalente, étant marqué par l'usure du temps, constituerait un support idéal pour accueillir cette fresque tout en offrant un rafraichissement à la façade.

Le conseil municipal approuve comme support le mur du pignon de la salle polyvalente pour la fresque.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CARDINALI :

- Présente au conseil municipal un devis pour deux pompes à chaleur en remplacement du chauffage défectueux du préfabriqué de l'école.

Après concertation, le conseil municipal décide de n'installer qu'une pompe à chaleur, l'une des deux ayant été réparée.

- Informe le conseil municipal de l'achat de deux tables de pique-nique qui seront installées au printemps.

Madame MARCHESAN :

- Mme El DALAL, directrice de l'école, a déposé un dossier de subvention auprès du PNR, pour financer un projet théâtral sur les supers pouvoirs des plantes du parc. Les élèves des classes CE et CM participent à ce projet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 21h15.

Le Maire

M. GOUÉ

Le Secrétaire

J. Claude CABRAL

